

Affectation en classe de 6^{ème} Dans un collège public - Rentrée scolaire 2024 -

Mon enfant est
actuellement inscrit (e)
en CM2 dans
une école publique ou privée

**Mon interlocuteur(trice) est
le directeur de l'école de
mon enfant.**

- **A partir du mois de février 2024**, c'est elle/lui, qui me remettra tous les documents nécessaires à l'affectation de mon enfant en classe de 6^{ème}.
- **Sur ces documents :**
 1. Je dois indiquer l'adresse de l'enfant à la rentrée de septembre afin de déterminer son collège de secteur, et signaler tout changement dans la situation familiale.
 2. Je dois préciser mon choix d'établissement pour la rentrée.

Mon enfant est actuellement
inscrit (e) en CM2 dans
une école privée hors contrat, ou en
instruction de famille.

**Mon interlocuteur est le service
DOSCO1 de la DSDEN.**

- Entre le lundi 05 février et le 23 mai 2024, je dois contacter le service DOSCO1 qui me remettra tous les documents nécessaires à l'affectation de mon enfant en classe de 6^{ème}.
- Ces documents devront être retournés à la DSDEN avant le 23 mai 2024.

+ d'infos sur notre site
Internet DSDEN 82, à la rubrique
« Affectation »

A savoir

- Secteurs et demandes de dérogation de secteur : (voir sectorisation des collèges publics sur le site de la DSDEN 82. Les demandes de dérogation de secteur sont étudiées en fonction des critères de priorité nationaux, dans la limite des places restées vacantes après l'affectation de tous les élèves du secteur.
- **Attention** : Toute demande de dérogation est soumise à l'avis de madame l'IA-DASEN :
 - Avis défavorable = affectation dans le collège de secteur,
 - Avis favorable = affectation dans le collège demandé en dérogation.
- **Résultat de l'affectation** : Le jeudi 13 juin 2024, les résultats de l'affectation en 6e vous seront communiqués par l'école d'origine et/ou par le collège d'affectation.
- Inscription : Dès le lundi 17 juin 2024, vous recevrez une invitation du collège public d'affectation à venir inscrire votre enfant dans un délai de 15 jours.
- **Pour tout autre information, consultez** le site de la DSDEN de Tarn-et-Garonne.

	INTERNAT	SEGPA	ULIS *	UPE2A **	LANGUES VIVANTES							Sections sportives	Classes à horaires aménagés (CHA)
					ANG	ESP	ALL	ITAL	Océan	Bilingue ***	LCE ****		
BEAUMONT DE LOMAGNE - T Despeyroux -			X (2)	X (0,5)	LV1	LV2				ang/esp			Théâtre
CASTELSARRASIN - J de Prades -		X	X	X	LV1	LV2	LV2		Option		Anglais		
CASTELSARRASIN - P. Flamens -			X	X	LV1	LV2			Option	ang/esp			
CAUSSADE - P. Darasse -	X	X	X (2)	X	LV1	LV2	LV2					Basketball	
GRISOLLES - J. Lacaze -			X		LV1	LV2	LV2	LV2	Option			Basketball	
LABASTIDE ST PIERRE - J.J. Rousseau -			X		LV1	LV2		LV2					Théâtre
LAFRANCAISE - A. Perbosc -			X		LV1	LV2		LV2	Option			Gymnastique sportive	
LAUZERTE - Pays de Serres -			X		LV1	LV2				ang/esp			Théâtre
MOISSAC - F. Mitterrand -		X	X (2)	X (2)	LV1	LV2		LV2	Bilingue		Anglais	Arts martiaux	
MONTAUBAN - Ingres -			X (2)	X (2)	LV1	LV2	LV2	LV2	Option	ang/all ang/esp ang/ita		Gymnastique sportive	Danse
MONTAUBAN - M. Azafia -		X	X	X	LV1	LV2			Option	ang/esp		Volley-ball Escalade	
MONTAUBAN - Olympe de Gouges -		X	X (2)	X	LV1	LV2	LV2			ang/all ang/esp		Rugby	Musique (instrument)
MONTAUBAN - J. Jaurès -			X	X	LV1	LV2		LV2		ang/ita			Musique (voix)
MONTECH - Vercingétorix -			X		LV1	LV2	LV2				Allemand Anglais Espagnol	Rugby F	
NEGREPELUSSE - J.H. Fragonard -			X	X	LV1	LV2	LV2		Bilingue			APPN (VTI/escalade)	
ST ANTONIN NOBLE VAL - P. Bayrou -			X		LV1	LV2			Option	ang/esp		APPN (VTI/escalade)	
VALENCE d'AGEN - J. Rostand -		X	X (2)	X	LV1	LV2		LV2	Bilingue		Anglais	Roller Rugby	
VERDUN/GARONNE - S. Veil -			X		LV1	LV2			Bilingue				

* Unités localisées pour l'inclusion scolaire

** Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

*** Dispositif permettant de débiter plus tôt l'apprentissage d'une deuxième langue vivante. Tous les élèves de 6ème bilingue suivent un enseignement d'anglais et d'une autre langue vivante étrangère

**** Langues et cultures européennes (enseignement facultatif) Ce dispositif peut permettre, dès la 5ème, de bénéficier jusqu'à deux heures d'enseignement de plus par semaine dans une des langues vivantes proposées au sein de l'établissement.